

COMMUNE DE AVION

Plan Local d'Urbanisme

Arrêt Projet

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire

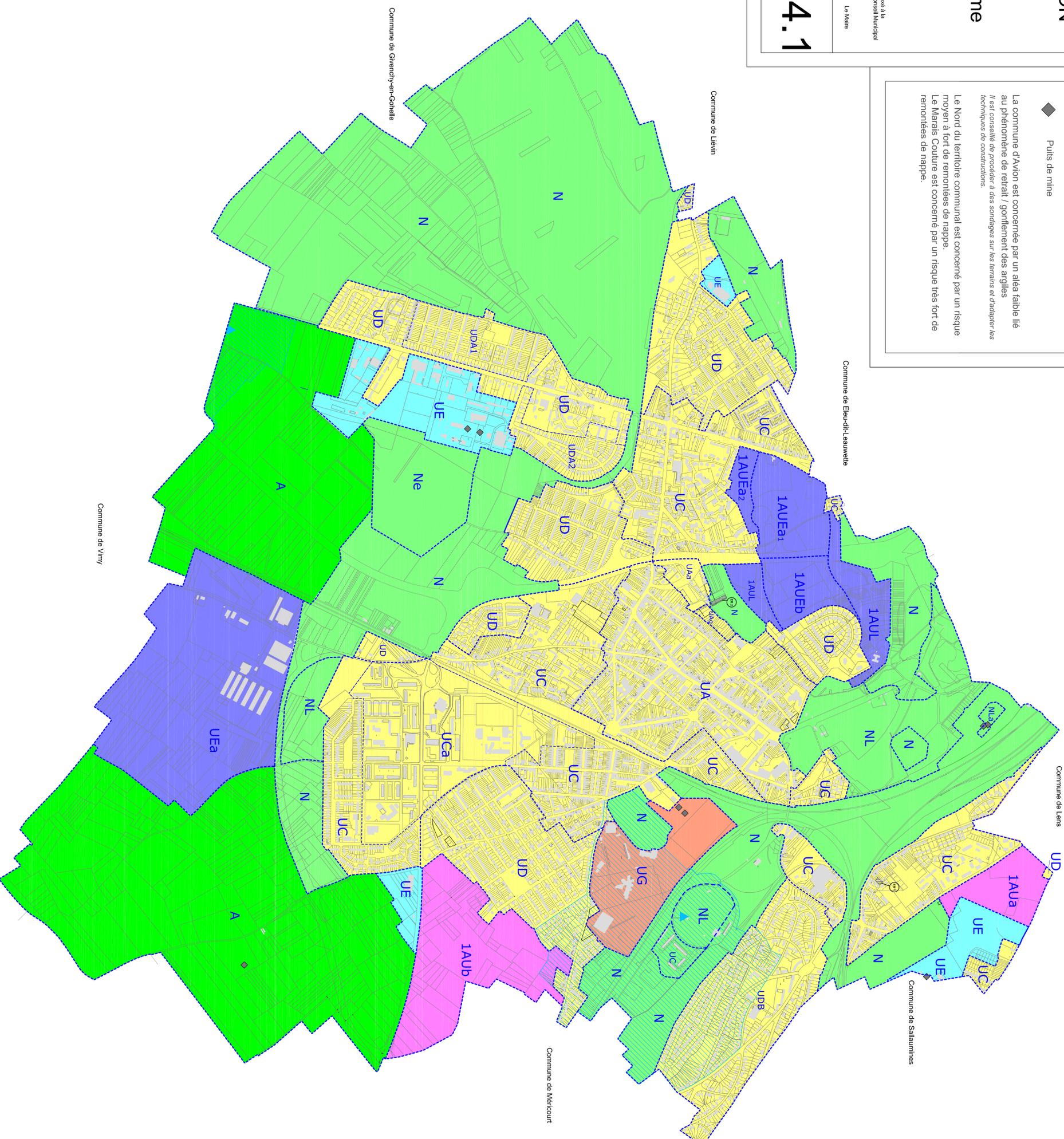
Veldi Conseil Nord de France 10 rue de la République 59100 Lille Tél. 03.21.78.55.22 Fax. 03.21.78.99.00	DATE: Décembre 2015	4.1
	ECHELLE: 1/6000	

LEGENDE

- Limite de zone
- Nom de zone
- Captage et périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable
- ◆ Puits de mine

La commune d'Avion est concernée par un aléa faible lié au phénomène de retrait / gonflement des argilles. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Le Nord du territoire communal est concerné par un risque moyen à fort de remontées de nappe. Le Marais Couture est concerné par un risque très fort de remontées de nappe.



TYPLOGIE DES ZONES

- UA** Zone urbaine centrale
- Ua1 Secteur destiné à être urbanisé sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble
- Ua2 Secteur autorisant uniquement la construction de garages et carports
- UAg Zone urbaine de moyenne densité à vocation mixte
- UCa Secteur correspondant à la cité de la République
- UD** Zone urbaine pavillonnaire et cités minières
- UDa1 Secteur à caractère patrimonial correspondant à la Cité des Châtres de Pichonnelles classée au patrimoine UNESCO et identifiée au titre du L.123-1-5 III 2°
- UDa2 Secteur à caractère patrimonial correspondant à la Cité du Bouvier, au patrimoine UNESCO et identifiée au titre du L.123-1-5 III 2°
- UDB Secteur à caractère patrimonial correspondant à la Cité des Cheminots, identifiée au titre du L.123-1-5 III 2°
- UG** Zone urbaine affectée aux équipements sportifs et de loisirs
- UE** Zone urbaine à vocation économique
- 1AU** Zone à caractère naturel, destinée à être ouverte à l'urbanisation à court et moyen terme
- 1AUA** Secteur correspondant au quartier Marçaire
- 1AUB** Secteur correspondant à la ZAC Le Pennebant
- 1AUEa** Secteur à caractère naturel destiné à être ouvert à l'urbanisation à court et moyen terme affecté aux activités. Il comprend deux sous-secteur 1AUEa1 et 1AUEa2 destinés à accueillir des activités spécifiques.
- 1AUEb** Secteur à caractère naturel destinée à être ouvert à l'urbanisation à court et moyen terme, affecté aux activités commerciales et de services liés aux loisirs, aux sports et au tourisme
- 1AUL** Zone à caractère naturel, destinée à être ouverte à l'urbanisation à court et moyen terme afin d'accueillir les activités liées aux fonctions du parc urbain de la Gissoire
- A** Zone à caractère agricole
- N** Zone à caractère naturel et forestier
- NL1 Secteur à caractère naturel destiné à accueillir des aménagements de loisirs
- NLa Secteur à caractère naturel correspondant aux installations de gaz de la fosse 5
- Ne Secteur à caractère naturel lié à l'implantation du lavoir

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Nom	Destination	Bénéficiaire	Surface
ER 1	Emplacement de faisabilité	Commune	444,8 m²
ER 2	Renaturation du Marais Couture	Commune	1 020,9 m²